

amendement proposé à la Chambre par MM. Madier de Montjau, Loubet et de Valfons, et qui fut repoussé à une forte majorité.

Mais la commission sénatoriale sur la proposition de M. Bérenger, a été moins libérale et a voté un droit de 2 fr. sur les grèges, 4 fr. sur les ouvrés, 5 et 7 fr. pour les étoffes.

Cette réforme est injustifiable, et mettrait notre industrie, dans une situation sinon périlleuse, au moins défavorable en face de la concurrence étrangère. Il faut donc lutter ardemment, et on doit espérer qu'on obtiendra du Sénat ce qu'on n'a pu obtenir de la Commission.

Le rapport de M. Lilienthal est accueilli par des applaudissements prolongés.

M. Sévène, secrétaire de la Chambre de commerce, ajoute quelques observations pour confirmer les renseignements fournis par M. Lilienthal.

La séance est levée à dix heures quarante.